Des réseaux jusqu'à vous

snepap FSU

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

1

Quand la paie ne suit plus

IFSE, PSS, CIA... Mais on touche quoi en fait ?

Episode 4 : Le scandale de l'ICP !



2

De quoi parle t-on ?

Votre paie c'est :

- un **traitement indiciaire**
  = indice majoré (IM) de l'échelon x 4,92278 € bruts.
- **des primes et des indemnités** :
  - notamment **l'ICP ... enfin, pas pour tout le monde !**

SPOILER ALERT — **Ne vous attendez à rien : vous serez quand même déçus !**

3

C'est quoi l'ICP ?

Indemnité pour charges pénitentiaires

= Prime de surencombrement

Etablie par le décret du 17.12.2007

Versée en fonction de :
la surpopulation carcérale

Mais alors, quel est le scandale de la "prime de surencombrement" ?



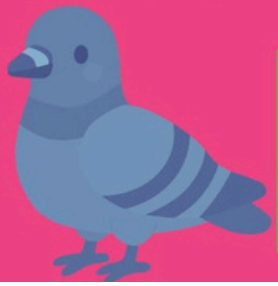
4

La filière IP ne la perçoit pas !

Alors que la surpopulation pénale est prégnante dans les SPIP des milieux ouverts.

Alors que la surpopulation carcérale en détention est exponentielle.

Les agents des SPIP ne la perçoivent pas !



Le SNEPAP-FSU revendique son versement aux agent dès qu'il y a contact avec la population sous main de justice.

Syndicat National de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

snepap FSU

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Des réseaux jusqu'à vous

snepap FSU

U. F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN









Syndicat National de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

snepap FSU

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN